

Département du Lot

Communauté d'agglomération
du Grand Cahors



PLAN LOCAL D'URBANISME DE MAXOU

SOMMAIRE

0 - PARTIE ADMINISTRATIVE

1 - RAPPORT DE PRESENTATION

2 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

3 - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

4 - PARTIE REGLEMENTAIRE :

4.1 - REGLEMENT ECRIT

4.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE

4.3 - EMBLEMES RESERVES

4.4 - ELEMENTS A PROTEGER AU TITRE DES ARTICLES L151-19 et L151-23 DU CODE DE L'URBANISME

4.5 - BATIMENTS POUVANT CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L151-11-1° DU CODE DE L'URBANISME

5 - ANNEXES

5.1 - ANNEXES SANITAIRES

5.2 - CARTOGRAPHIE INFORMATIVE DES ZONES INONDABLES

5.3 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

5.4 - CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

5.5 - CLÔTURES

5.6- PERMIS DE DEMOLIR

5.7 - REGLEMENT DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

5.8 - TAXE D'AMENAGEMENT

5.9 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

PLAN LOCAL
D'URBANISME

Arrêté le

Approuvé le :

Exécutoire le :

Plan Local d'Urbanisme prescrit le 22 octobre 2011

Atelier Sol et Cité

Gérard FRESQUET - Brigitte FRAUCIEL

Urbanistes OPQU- Architectes dplg